



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

L'Association « **Un enfant, cartable du Burkina Faso** », dont le siège est établi à
Ouagadougou, Province du Kadiogo, Burkina Faso
Représentée par **TO Lanssina**, agissant comme Président de l'association

Ci-après dénommé « L'Association »,

ET

L'association **UNIGAIA la fabrique des solutions collectives** dont le siège est situé au 16
rue Denfert Rochereau, 33220 Sainte Foy la Grande – Gironde, France
Représentée par **Serge BROCH**, président de l'Association UNIGAIA

Ci-après dénommée « UNIGAIA »

PREAMBULE

L'Association « Un enfant, un cartable du Burkina Faso » et UNIGAIA ont décidé d'unir leurs efforts pour lancer une campagne de sensibilisation et de solidarité internationale pour organiser une collecte de dons en vue de l'acquisition de purificateurs individuels et collectifs d'eau de boisson destinés à lutter contre la prolifération des maladies hydriques et diarrhéiques qui sévissent chaque année parmi les enfants en bas âge au Burkina Faso.

L'Association : elle œuvre dans le cadre de la réalisation des objectifs du développement durable par l'éducation en focalisant particulièrement sa contribution pour une meilleure protection des droits des enfants dans le cadre des ODD4 (« accès à une éducation de qualité ») qui réaffirment les priorités suivantes :

- L'accès de tous les enfants à une **éducation** de qualité ;
- L'accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante ;
- L'accès à la santé ;
- L'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des filles

La problématique sanitaire à laquelle l'Association s'est trouvée confrontée, sous son statut associatif et social au service des populations vulnérables, est celle des maladies hydriques et diarrhéiques qui tuent chaque jour des dizaines de nourrissons et d'enfants de moins de cinq ans à cause de l'eau insalubre, notamment dans les zones rurales du Burkina Faso. Le taux de mortalité dû au manque d'accès à l'eau et aux services d'assainissement au Burkina Faso est de 5 fois supérieur au taux mondial



Le grave danger de la déshydratation provoquée par l'absorption d'une eau impropre à la consommation, souvent de surface, emporte chaque jour 500 enfants en Afrique de l'Ouest. Cette situation intolérable a amené l'Association à solliciter le concours de UNIGAIA spécialiste de l'hydratation des personnes défavorisées en vue de l'assister dans la recherche de solutions appropriées permettant de réduire l'impact des maladies diarrhéiques et sauver les vies d'enfants très exposés aux risques de maladies hydriques.

L'association UNIGAIA : elle participe, dans le cadre de l'Agenda 2030, aux objectifs du développement durables en ciblant notamment « la santé et le bien-être de tous » ainsi que « le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation ». En partenariat avec des sociétés spécialistes du traitement de l'eau et un collègue de partenaires scientifiques, UNIGAIA s'est donnée comme mission de lutter contre la déshydratation des personnes fragiles, notamment les enfants défavorisés et les personnes âgées qui ont perdu la sensation de la soif.

UNIGAIA représente une application opérationnelle intégrée au système de haute technologie de purification de l'eau de boisson développé par la société Coswatech International sur les différents paramètres de l'eau (pureté, minéralité, alcalinité, énergie, avec possibles ajouts de protéines, vitamines, oligo-éléments) pour en faire une eau de qualité thérapeutique.

UNIGAIA offre un vaste panel de solutions, de la filtration la plus simple, sans énergie à des solutions de purification maximale grâce à l'osmose inverse. La large connaissance de tous les aspects du traitement de l'eau permet à UNIGAIA de satisfaire toutes les demandes tant au niveau de la qualité que du coût.

Le projet « AFRIGAIA-Burkina Faso », ainsi intitulé, se voit donc porté par l'Association sous l'impulsion et la responsabilité de UNIGAIA qui ouvre sur deux types de solutions – l'une de type domestique (individuelle), l'autre de type collectif - pour mettre la qualité de l'eau et de l'hydratation au centre des préoccupations de la lutte contre les maladies hydriques et diarrhéiques.

La solution de type domestique ou individuelle consiste en l'acquisition de fontaines de purification destinées à équiper des écoles et les établissements de soins en manque d'eau potable. Elles sont connectées au réseau ou utilisées par gravitation sans l'électricité

La Solution de type collectif consiste en l'acquisition de micro-unités de production et de résilience alimentaires (MUPRA) basées sur la fontaine Elite2+ (voir annexe), destinées à équiper les quartiers urbains et les arrondissements ruraux en unités MUPRA connectées au réseau ou à des sources d'eau et fonctionnant au photovoltaïque.

L'opération de crowdfunding qui sera organisée sur la plateforme HelloAsso par UNIGAIA, en sa qualité d'association française, se fera en deux phases :

- Première phase : collecte de fonds pour l'acquisition de purificateurs individuels destinés aux écoles et aux établissements de santé en manque d'eau propre
- Deuxième phase : collecte de fonds pour l'acquisition de micro-unités de production d'eau de boisson destinées aux populations des quartiers urbains et arrondissements ruraux en manque d'eau propre



ARTICLE 1. DENOMINATION DU PROJET

Le projet, objet de la présente convention, porte la dénomination de « AFRIGAIA-Burkina Faso » par référence à l'eau personnalisée qui sera produite localement à partir de diverses sources d'eau.

ARTICLE 2. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de mise en œuvre du projet « AFRIGAIA-Burkina Faso » dans le cadre d'un partenariat associatif stratégique qui vise essentiellement l'organisation d'opérations de financement participatif, par la collecte de dons nécessaires à l'acquisition de purificateurs d'eau de boisson adaptés aux besoins des structures et des populations concernées au Burkina Faso

ARTICLE 3. ENGAGEMENT DE UNIGAIA

UNIGAIA apporte son soutien à la réalisation complète du projet « AFRIGAIA-Burkina Faso » par :

- La recherche des solutions techniques les plus performantes et à moindre coûts en matière de traitement et de purification de l'eau de boisson ;
- La formation des personnels chargés de déployer les purificateurs au niveau de tous les bénéficiaires (fourniture de la documentation technique et des pièces de rechanges)
- La conduite de l'opération crowdfunding avec la plateforme helloasso pour collecter des fonds nécessaires à l'acquisition des fontaines de purification de type individuel et collectif
- L'organisation de la logistique pour permettre l'acheminement des purificateurs vers le Burkina Faso selon un programme périodique arrêté conjointement avec l'Association (livraisons mensuelles de purificateurs suivant la collecte de dons réalisée)
- Le suivi en relation avec l'Association du déploiement et du bon fonctionnement des fontaines de purification qui seront livrées aux bénéficiaires.
- UNIGAIA étudiera l'intégration d'accessoires utiles dans le projet, à savoir les gourdes pour les enfants et les bonbonnes pour les familles, afin d'améliorer les mesures d'hygiène entourant les purificateurs livrés.

ARTICLE 4. ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

L'Association s'engage à mobiliser tous les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre du projet dans les meilleures conditions possibles. L'Association s'emploiera à :

- Identifier, recenser et informer les structures (écoles, dispensaires) et les populations (quartiers urbains, arrondissements ruraux) bénéficiaires de la dotation de purificateurs de type individuel et/ou collectif



- Établir des monographies détaillées sur les sites devant accueillir les différents types de purificateurs, en précisant le nombre d'habitants bénéficiaires, les sources d'eau, l'alimentation électrique et autres informations utiles pour l'installation des purificateurs
- Organiser et effectuer le suivi du déploiement des purificateurs à travers les structures bénéficiaires de la donation. L'Association veillera à responsabiliser les bénéficiaires sur l'entretien et la bonne marche des purificateurs

En outre, l'Association se charge de :

- Mettre en place un dispositif relationnel auprès des institutions, des collectivités territoriales, des structures concernées et des populations afin de faciliter la mise en œuvre du projet
- Intervenir auprès de l'administration fiscale et douanière du Burkina Faso pour bénéficier des exonérations consenties notamment en faveur des actions humanitaires
- Mettre à la disposition de UNIGAIA toutes informations jugées utiles et nécessaires à la bonne conduite des opérations dont elle a la charge.

ARTICLE 5. CONSISTANCE DU PROJET

Le projet « AFRIGAIA-Burkina Faso » se décompose en deux solutions dont les détails sont présentés en **annexe 2** :

1) **La solution individuelle.** Elle porte sur l'acquisition de plusieurs modèles de purificateurs de type « gravitation », « ultrafiltration » et « osmose inverse » (voir modèles en annexe 3). L'opération intitulée « *une école, une fontaine* » et « *un dispensaire, une fontaine* » consiste en la dotation des deux pays de 2200 purificateurs, répartis ainsi :

- 1000 purificateurs pour les écoles (type gravitation et ultrafiltration)
- 100 purificateurs pour les établissements de santé (type osmose inverse)

Le coût global de l'opération (hors taxes et droits de douanes) : **50 000 €**

2) **La solution collective.** Elle porte sur l'acquisition de micro-unités de production et de résilience alimentaire (voir annexe 4) ou sur la fontaine collective Elite2+ (100 LH). L'opération consiste à doter des quartiers urbains et arrondissements ruraux en manque d'eau propre de 20 fontaines collectives.

Le coût de l'opération : **25 000 €** (hors transport, taxes et droits de douanes)

ARTICLE 6. CONCERTATION ET ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

L'Association et UNIGAIA s'accordent à mobiliser tous les moyens en leur possession et faire appel à toute aide et contribution extérieure pour mener à bien la réalisation du projet « AFRIGAIA-Burkina Faso »

La concertation autour de la conduite des opérations helloasso et la mise en œuvre de mesures d'accompagnement du projet doivent être privilégiées par les deux parties. A ce titre, L'Association et UNIGAIA désigneront le cas échéant, chacun de son côté, un représentant qui assurera les tâches de coordination du projet.



ARTICLE 7. STRATEGIE DE COMMUNICATION

L'Association et UNIGAIA, chacun en ce qui le concerne, mettront en place une stratégie de communication et d'information pour accompagner les opérations de collectes de fonds à entreprendre avec la plateforme helloasso.

L'Association lancera une campagne de promotion du projet sur tous les supports (notamment via les réseaux sociaux) en direction de la diaspora burkinabé particulièrement ainsi que vers les associations, les fondations et les organisations internationales d'entraide à caractère humanitaire.

UNIGAIA s'engage à déployer une stratégie de communication en direction des bailleurs de fonds, des organisations internationales de solidarités et à caractère humanitaire, les associations françaises d'entraide pour l'Afrique et autres organismes spécialisés et de soutien au développement en Afrique pour l'accès à l'eau et à la bonne santé.

ARTICLE 8. LANCEMENT DES OPERATIONS HELLOASSO

1) OPERATION FONTAINES INDIVIDUELLES

L'opération « une école, une fontaine » et « un dispensaire, une fontaine » sera lancée la première semaine de septembre 2022 et elle s'étalera sur une durée de 365 jours.

2) OPERATION FONTAINES COLLECTIVES

L'opération « micro-unités de production et de résilience alimentaire – MUPRA » sera lancée la première semaine du mois de décembre 2022 et elle s'étalera sur une durée de 365 jours.

ARTICLE 9. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention couvre une durée de deux (02) années et trois (03) mois à compter du lancement de la première opération de crowdfunding fixée en septembre 2022

ARTICLE 10. ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature.

La convention de partenariat est signée par les deux parties en quatre (04) exemplaires originaux.



Fait, à Ouagadougou, Burkina Faso
(France)
Le 10 Août 2022

Pour l'Association

TO Lanssina

Président



Fait à Sainte Foy la Grande

Le 10 Août 2022

Pour UNIGAIA

Serge BROCH

UNIGAIA

ASSOCIATION UNIGAIA SAS
44 rue Alsace-Lorraine
33220 Sainte-Foy-La-Grande
SIREN Libourne 825145600



ANNEXE 1

Association « Un enfant, un cartable du Burkina Faso »

Siège Social : 01 BP. 4189 - Province de Kidiogo, Ouagadougou 1 - Burkina Faso
Enregistrée sous le n° 2007/725/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC à Ouagadougou le
23 Octobre 2007
E-mail : tolassx@gmail.com – Téléphone : +226 71 55 94 90

Association UNIGAIA, la fabrique des solutions collectives

**1. ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE SCIC-SAS UNIGAIA , LA
FABRIQUE DE SOLUTIONS COLLECTIVES**

Siège social : 16 rue Denfert Rochereau, 33220 Sainte Foy la Grande -
Immatriculation au RCS, numéro 790 127 740 R.C.S. Libourne,
contact@coswatech.eu - + 33 6 21 43 50 32



ANNEXE 2

La consistance du Projet 1

a) Solution individuelle : acquisition de fontaines de purification

- L'opération « *une école, une fontaine* » et « *un dispensaire, une fontaine* » se résume à l'acquisition de :
 - **1000 fontaines pour les écoles**
 - **100 fontaines pour les établissements de santé**

- Le coût global de l'opération s'élève à **50 000 €** (hors transport, taxes et droits de douanes)

- Les arrondissements bénéficiaires :

Arrondissements	Nb d'écoles	Nb de dispensaires
Saaba	55	5
Pabré	75	7
Kombissiri	40	4
Kaya	150	15
N°9	25	2
N°12	25	2
Bama	70	7
Dafinso	25	3
Péni	30	3
Disin	40	4
Dano	30	3
Gaoua	40	4
Batié	20	2
Bobo Dafra	80	8
Bobo konsa	80	8
Boromo	50	5
Siby	35	3
Oury	50	5
Zoula	30	3
Réo	50	5
S/TOTAL	1 000	100



La consistance du Projet 2

a) **Solution collective : acquisition de micro-unités de production et de résilience alimentaire (mupra) ou fontaines Elite 2+**

- L'opération MUPRA consiste à doter les quartiers urbains et arrondissements ruraux de 20 fontaines type Elite II+ pour le Burkina Faso
- Le coût global de l'opération s'élève à **25 000 €** (hors transport, taxes et droits de douanes)

ANNEXE 2 (suite)

▪ Arrondissements Bénéficiaires

QUARTIERS URBAINS

DEPARTEMENTS	COMMUNES	VILLES	QUARTIERS	TOTAL
KADIOGO	9	OUAGADOUGOU	KAMOINCE	2
BOBO	3	BOBO	SARFALAO	2
KOUDOUGOU	1	KOUDOUGOU	SECTEUR 4	3
KAYA	1	KAYA	SECTEUR 5 ET 6	5

ARRONDISSEMENTS RURAUX

DEPARTEMENTS	COMMUNES	VILLES	VILLAGES	TOTAL
PABRE	PABRE	PABRE	BEDATOEGA	1
SABA	SABA	SABA	SABA	1
OURY	OURY	OURY	OURY	2
SIBY	SIBY	SIBY	SIBY	1
BOROMO	BOROMO	BOROMO	BOROMO	3